



Episode 1 : filatures discrètes & contrôles sur route

4 juin 2008 : en cette fin d'après-midi, nous sommes à l'affût des bétailières débarquant au port. Tandis que le navire est à l'approche, nous entendons déjà des meuglements provenant des animaux embarqués. Nous prenons conscience du désarroi qui habite chacun d'eux. Nous décidons de surveiller de près l'un des convois qui transporte plus de 200 veaux. Le camion met le cap vers le nord : comme des dizaines de milliers de veaux irlandais, il se dirige vers les Pays-Bas, sa destination finale.



Dans les premiers jours de leur existence les veaux sont particulièrement fragiles. Pour autant, chaque jour, des milliers de veaux sont transportés d'un bout à l'autre de l'Europe sans qu'il leur soit offert d'eau, ni même un minimum de repos.

La loi exige qu'après 19 heures de transport, les veaux soient déchargés pour se reposer, boire et se nourrir. Or, sur sa route, le transporteur esquivé une à une toutes les fermes d'accueil prévues pour le repos des animaux, qui sont entassés à bord depuis plus de 30 heures. Nous alertons les forces de l'ordre de l'infraction. Sans hésiter, à 250 km de Cherbourg, une équipe de la gendarmerie de l'Eure intercepte la bétailière. Nous constatons alors que le transporteur s'apprêtait à commettre de multiples infractions :

- un voyage de 50 heures sans repos des animaux ;
- aucune réserve de nourriture à bord ;
- un système d'abreuvement inadapté à des veaux nouveau-nés ;
- un plan de route falsifié.

Le transporteur écope de 270€ d'amende et de l'obligation de donner à ses veaux 24 heures de repos qui lui coûteront 1000€ supplémentaires. Nous escortons le camion jusqu'à une ferme d'accueil en Picardie, où les petits veaux fatigués descendent prudemment la rampe puis trottent en pagaille vers leur enclos. Au milieu de la nuit, ils peuvent enfin se dégourdir les pattes !



Episode 2 : les infractions ne sont pas des cas isolés

En juillet puis en septembre, nous retournons à Cherbourg, afin de surveiller à nouveau les conditions de transport des animaux arrivant d'Irlande. Plusieurs équipes de journalistes (Ouest-France, France 3, France Bleu Cotentin, la Presse de la Manche) assistent alors à une partie de l'opération de surveillance, révélant au grand public une réalité parfois méconnue.





En septembre, nous parvenons à obtenir l'intervention des gendarmes de Fougères (Ille-et-Vilaine), qui connaissent bien la PMAF et ont été sensibilisés au transport d'animaux lors de l'une de nos formations. Ils interceptent deux transports acheminant 145 jeunes veaux et 70 bovins adultes vers l'Espagne qui sont contrôlés en pleine nuit, suite au signalement que nous effectuons.



Force est de constater que les infractions relevées sont malheureusement typiques : système d'abreuvement inadapté aux veaux non sevrés, pas de nourriture pour les animaux, et les jeunes veaux - embarqués à bord des camions depuis plus de 30h - n'ont encore pas été déchargés pour les périodes de repos et d'alimentation auxquelles ils ont droit.

Hélas, nous ne pouvons pas être continuellement sur les routes... Devant la recrudescence des infractions, nous nous demandons que faire pour faire enfin cesser ces comportements ? Que faire pour venir en aide à tous ces animaux plus efficacement ?

Episode 3 : un espoir pour les animaux ?

De retour dans nos locaux de Metz, nous décidons d'adresser nos rapports d'enquête sur les conditions de transport des animaux en provenance d'Irlande à la Commission européenne. Nous adressons également une copie de ces rapports aux différents services de l'Etat concernés. Une copie est aussi envoyée aux services vétérinaires et au Commandement de gendarmerie du département de la Manche, où se trouve le port de Cherbourg. Chacun de ces rapports est un poignant témoignage du calvaire que subissent près d'un million d'animaux en provenance d'Irlande chaque année.

Peu de temps après, le téléphone sonne : c'est le capitaine de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière qui nous contacte. Le capitaine avoue que ses équipes contrôlent peu les bétailières transportant des animaux. Mais il se montre très motivé sur la question du transport des animaux, déterminé à améliorer la situation, et nous demande de l'aide. C'est inespéré ! Rendez-vous est pris en novembre, pour une session de « rappel de la réglementation », suivie d'une opération de contrôle sur route. Nous nous réjouissons à l'idée que la situation pourrait s'améliorer pour tous ces animaux en transit.

Suite →



Episode 4 : opération coup de poing au port de Cherbourg

19 novembre 2008 : c'est le jour J. L'Escadron de Sécurité Routière de la Manche se montre extrêmement attentif à la présentation en salle de la PMAF sur le transport d'animaux vivants. Puis, les gendarmes nous invitent à les assister lors de cet exercice de terrain - conçu comme un entraînement grandeur nature - et en compagnie des services vétérinaires. L'imposant dispositif de contrôle qu'ils déploient autour du port de Cherbourg est impressionnant, et mobilise gendarmes, adjudants, majors, chef d'unités... plus de 30 officiers !

Le coup de filet est spectaculaire : les gendarmes interceptent simultanément 17 bétailières à leur descente du bateau. Parmi les animaux immobilisés sur le bitume de la gare maritime : des génisses, des veaux, des bovins adultes, des moutons, même des truies, embarquées depuis l'Irlande pour un voyage de 5 jours en camion... jusqu'en Ukraine !

Difficile de distinguer les urgences dans le vacarme des cris des animaux et des moteurs des véhicules. Toutefois, nous sommes rapidement alertés par un gendarme qui a aperçu un bélier en difficulté dans l'une des bétailières. En effet, l'une de ses cornes est coincée dans les barreaux de la remorque. L'animal roule des yeux

affolés. Depuis combien de temps est-il prisonnier ainsi dans cette position douloureuse ?

Nous parvenons finalement à libérer l'animal avec l'aide du technicien vétérinaire. Le chauffeur se voit dresser une contravention pour avoir mélangé

des animaux avec cornes et des animaux sans cornes, ainsi que des femelles avec des mâles sexuellement matures. D'autres contraventions dans d'autres véhicules concernent des systèmes d'abreuvement défectueux dans des bétailières acheminant des bœufs vers un abattoir italien, des falsifications dans des documents officiels, etc. Les chauffeurs paraissent sonnés, ébahis par l'ampleur des forces mobilisées.

L'opération de contrôle se poursuit sous l'œil des journalistes et, de bétailière en bétailière, les gendarmes deviennent de plus en plus experts dans l'inspection des véhicules et la recherche des infractions.

En fin de contrôle, et grâce à la présence des forces de l'ordre, les bétailières se dirigent massivement vers la ferme d'accueil la plus proche. Là, les animaux pourront enfin descendre des véhicules et se reposer 24h dans la paille fraîche. Ils pourront aussi se nourrir et s'abreuver avant de reprendre leur interminable voyage. Sans la présence des gendarmes, les chauffeurs auraient très probablement continué leur route sans se soucier le moins du monde ni du confort des animaux, ni de la loi.